

COLLOQUE PRO SILVA FRANCE

11-12 octobre, Strasbourg

La sylviculture à couvert continu; un passé lointain, un présent certain, un futur serein

Une approche globale dans notre monde de demain, importance sociale et sociétale, prise en compte de la biodiversité, multifonctionnalité, circuits courts

Christian Barthod

membre de l'Académie d'agriculture de France

Avant de tenter une appréciation de la manière dont le mouvement Pro Silva peut légitimement envisager un avenir serein, je me risquerai à poser les termes (en fait une partie seulement des termes) dans lesquels nos sociétés identifient les défis auxquels les forestiers sont invités, et parfois sommés de répondre. Il me semble que si les réponses doivent prioritairement être définies localement, les questions sont assez souvent les mêmes à toutes les échelles spatiales, depuis le « petit » territoire concerné par des débats locaux, jusqu'au niveau européen.

Les grandes perceptions sociales de la forêt en Europe et en France

Si l'on en croit une enquête de l'Eurobaromètre de 2015¹ qui suit l'opinion des citoyens européens sur une très grande variété de sujets, le plus important bénéfice apporté par les forêts à nos sociétés, mentionné par 66 % des Européens (dont 74 % des Français), est aujourd'hui d'absorber du gaz carbonique et de contribuer ainsi à combattre le changement climatique et ses effets néfastes. Le second plus important bénéfice, mentionné immédiatement après par 63 % des Européens (dont 61 % des Français) est de fournir des habitats naturels pour les animaux, de préserver la diversité des espèces animales et végétale et de sauvegarder la nature. La protection contre les inondations et les avalanches vient loin derrière, citée par 40 % des Européens, suivie d'encore bien plus loin du bois comme énergie renouvelable (24%), du bois d'œuvre et du bois de trituration (22%), de la forêt comme lieu de loisirs (20%). La dimension « emplois et développement rural » n'est citée que par 16%. La spécificité de la France est d'être un tout petit peu plus sensibilisée que la moyenne des autres pays européens aux enjeux plus traditionnels de la forêt, autres que le changement climatique et la biodiversité, sauf pour les loisirs et l'emploi.

L'analyse sociologique menée par l'Eurobaromètre de 2015 montre que l'enjeu de la biodiversité est le premier enjeu pour les jeunes, comme pour les personnes en situation de fragilité économique. Les cadres privilégient à la fois la contribution à la lutte contre le changement climatique et la biodiversité. Les personnes âgées se situent dans la moyenne européenne, tout en valorisant davantage la fonction protectrice de la forêt.

Si l'on s'intéresse au suivi régulier de l'opinion des citoyens européens sur la biodiversité par l'Eurobaromètre², les derniers résultats disponibles (datant de 2015), montrent que 76 % des

1 Enquête réalisée entre le 17 et le 26 octobre 2015, auprès de 27 822 citoyens européens de différentes catégories sociales et démographiques, interrogés chez eux dans leur langue maternelle.

2 Enquête réalisée entre le 30 mai et 6 juin 2015, auprès de 27 718 citoyens européens de différentes catégories sociales et démographiques, interrogés chez eux dans leur langue maternelle.

Européens estiment sans aucune réserve que nos sociétés ont une responsabilité vis-à-vis de la nature. 67 % sont convaincus que prendre soin de la nature est essentiel pour faire face au changement climatique et 60 % que notre santé et notre bien-être reposent sur l'état de la nature. 83 % de nos concitoyens estiment que le risque de perte de biodiversité³ est un problème très sérieux ou assez sérieux en France, contre 76 % des Européens parlant chacun de leur propre pays. Mais si on s'intéresse à la perception du risque de perte de biodiversité à l'endroit où vivent les personnes interrogées, le risque très sérieux ou assez sérieux baisse à 56 % (ce qui n'est cependant pas à sous-estimer) pour les Français, et 55 % pour la moyenne des Européens. Si on prend en compte les différentes échelles locale, nationale européenne et mondiale, on constate que l'inquiétude grandit au fur et à mesure que l'approche s'élargit.

Une des spécificités manifestes de la perception des Français est de manifester le plus haut niveau d'inquiétude en Europe sur ce qui est appelé dans l'enquête « l'agriculture intensive, la foresterie intensive et la surpêche » (prises comme un tout, empêchant de bien analyser ce qui concerne la forêt) : 71 % des Français mais seulement 47 % des Européens estiment que ces pratiques dites intensives menacent « beaucoup ou pas mal » la biodiversité⁴.

Une enquête plus ciblée, sur la perception de la forêt par les citoyens, avait été menée en 2009 pour le compte de la Commission européenne auprès de 11 106 citoyens de l'Union européenne (qui comptait alors 27 pays), complétée par une méta-analyse de 26 sondages et de nombreuses publications. Elle avait montré que le public européen attache désormais une plus grande valeur à la conservation des forêts et à ses fonctions protectrices qu'à l'utilisation qu'on peut en faire ; la préservation de la biodiversité est maintenant perçue comme l'une des fonctions les plus importantes des forêts. **La France appartient à la région sud-ouest de l'Europe qui, de manière spécifique par rapport au reste de l'Europe, demande une gestion forestière « moins ou beaucoup moins » active pour ce qui concerne la production de bois matériau renouvelable et de bois-énergie.** En France la gestion forestière et la récolte du bois sont identifiées comme une cause ou une menace de dommages pour la forêt, par 47,7 % des citoyens⁵, derrière les incendies et les tempêtes. Si une grande majorité du public européen dans son ensemble se prononce pour « une gestion plus active, durable et multifonctionnelle », cette gestion plus active devrait être axée vers la protection de la biodiversité, la protection contre le changement climatique et la création d'opportunités récréatives.

Pour sans doute longtemps, car les évolutions culturelles obéissent à des logiques qui ne basculent jamais brutalement, nous serons confrontés à un paradoxe. Pour la société, d'un côté, la forêt est un objet sympathique et éthique, quelque chose qui mérite d'être défendu ; d'un autre côté, le bois matériau renouvelable est un objet sympathique, susceptible de contribuer à trouver des solutions à des problèmes qui dépassent la seule forêt. Néanmoins, entre les deux la gestion forestière et la récolte du bois sont vues comme « occasionnant des dégâts », sans doute en introduisant l'industrie dans la nature, l'économique dans la contemplation. Le divorce est préoccupant.

3 L'expression exacte est « le déclin ou l'extinction d'espèces animales ou végétales, d'habitats naturels ou d'écosystèmes. »

4 Les pays où l'opinion publique est la plus inquiète, après la France, sont le Luxembourg (64%), Chypre (62%), l'Espagne et la Suède (tous deux à 55%), la Grèce (53%) et Malte (51%).

5 Les autres réponses possibles portaient sur le feu et les tempêtes (bien identifiées par les Français), et sur les dommages causés par les grands animaux (comme les cervidés) et par les espèces exotiques envahissantes (très peu identifiés).

De la dimension sociale aux enjeux sociétaux

Gardons en mémoire que la priorité donnée à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique, comme l'inquiétude vis-à-vis des pratiques intensives croissent avec le niveau d'éducation. Dès lors il convient de prendre en compte la forte probabilité qu'une partie significative des décideurs de nos sociétés partagent, sur la forêt, une opinion différente de celle d'une majorité d'acteurs forestiers, à tout le moins des responsables de la politique forestière nationale, et ce même si les responsabilités territoriales conduisent assez logiquement beaucoup de décideurs à sur-pondérer l'enjeu de l'emploi et des circuits économiques.

Les décideurs sont confrontés à devoir prendre position face aux conflits et contestations qui s'expriment ouvertement. Dans nos sociétés démocratiques anciennes et structurées, ils ont alors à gérer, tant au niveau des processus et procédures qu'à celui de la décision, la manière dont la prise en compte effective des opinions et des relations au niveau des citoyens interagit dans les mécanismes de prise de décision, conduisant à des arbitrages et/ou compromis entre les thèses et revendications des parties prenantes.

Si l'on s'intéresse à comprendre les arguments mis en avant dans les situations où la contestation des pratiques forestières (gestion et exploitation) s'exprime ouvertement, par exemple en parcourant les sites internet où cette contestation locale ou nationale développe ses arguments, il est possible d'identifier des refus en même temps que des aspirations :

- il s'agit très souvent d'un refus des grandes coupes rases, de la brutalité de l'évolution du paysage, d'une protestation contre les pratiques considérées comme homogénéisant et artificialisant ce qui est majoritairement perçu comme un milieu naturel, d'une profonde allergie à considérer une forêt comme l'équivalent ligneux d'une culture de maïs⁶ ;
- les termes mis en avant pour exprimer les attentes sont la naturalité, la biodiversité, la protection des sols, la diversité des essences et des âges, la conciliation entre les équilibres écologiques et économiques.

Face aux levées de bouclier provoquées dans certaines zones par les coupes de régénération ou coupes rases, il est intéressant de noter que l'office national des forêts (ONF), pour le cas particulier des forêts régionales et domaniales d'Île-de-France, s'oriente désormais vers une sylviculture qualifiée de « plus douce », avec la futaie irrégulière⁷. Il s'agit en effet d'une des régions où la forêt peut le plus cristalliser les passions, où les coupes de régénération, autrement appelées coupes rases ou coupes définitives, mettent en émoi promeneurs, riverains ou associations, et ce de longue date. Pendant des décennies, le pari avait été pris qu'une meilleure information sur le bien fondé de ces techniques, selon l'opinion dominante chez les forestiers, combinée avec des contacts plus réguliers avec les parties prenantes, améliorerait leur acceptabilité sociale.

C'est l'Agence régionale des espaces verts d'Île-de-France (AEV), propriétaire de plus de 10 000 ha de forêts périurbaines et espaces boisés, qui a manifesté la première une volonté de sortir de ce schéma, et l'ONF, gestionnaire, en a pris acte au début des années 2010. Mais la pression a continué

6 Il est néanmoins à noter que la forêt landaise échappe encore assez largement (mais pas totalement) à cette grille critique, même si le concept de « forêt cultivée », mis en avant par les sylviculteurs landais pour tenir à distance la vision environnementale de la forêt semble être impuissant à conjurer cette assimilation de la forêt à la nature et réciproquement.

7 Il est important de noter que ni dans les arguments des contestataires, ni dans la réponse apportée via le changement d'options sylvicole, il n'y a de remise en question du principe de récolter du bois ou de l'enjeu de valoriser économiquement ce bois.

à s'exercer sur les forêts domaniales, conduisant désormais l'ONF à prendre le pari d'une sylviculture en futaie irrégulière, chaque fois que possible en Île-de-France. En lisant la Lettre ProSilva n°69 de juin 2017, j'ai appris avec intérêt la signature d'une convention-cadre de votre association avec l'Office National des Forêts, avec pour objet une collaboration plus étroite entre les deux entités tant au niveau technique que des formations ou des études.

Il est plein d'enseignements de lire sur le site de l'ONF les raisons mises en avant pour ce qui est une évolution forte, par exemple à propos de la révision de l'aménagement de la forêt de Montmorency ou de Sénart :

- *« la gestion forestière telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui peut être mal perçue par une population nombreuse aux besoins différents : les exploitations, le stockage des bois modifient le paysage forestier, les chantiers peuvent provoquer des dégâts au sol qui, même temporaires engendrent des désagréments et une incompréhension » ;*
- *« en tant que responsable d'un patrimoine remarquable, l'ONF se doit d'être attentif à mettre en oeuvre une gestion adaptée. Sa volonté est donc d'intégrer les attentes du public dans ses choix de gestion forestière en mettant en place un système de gouvernance où les représentants des riverains et usagers sont largement sollicités. »*

Pour l'ONF, il s'agit dès lors *« d'adapter la sylviculture aux enjeux paysagers »*, et de *« maîtriser l'impact de l'exploitation forestière »*, tout en *« prélevant la production naturelle de bois en éclaircissant et en renouvelant la forêt. »*. Les arguments déterminants retenus sont donc le paysage et les dommages causés par l'exploitation forestière, mais aussi l'écoute des riverains et usagers.

Au-delà de ce virage important dans les options d'aménagement forestier de la forêt domaniale et régionale d'Île-de-France, qu'il convient de saluer, il reste devant nous un vaste et long chantier de mise en oeuvre pratique, qui pourrait ne pas être toujours facile et consensuel. Gageons également que deux nouvelles questions seront, tôt ou tard soulevées, de manière plus ou moins polémique :

- pour les nombreux peuplements dépassant l'âge médian de la révolution envisagée jusque-là, et donc a priori peu propices à engager un processus de conversion en futaie irrégulière, que sera-t-il fait ? Il existerait un risque à miser sur la convergence d'intérêt entre l'intérêt économique à court terme d'une décapitalisation de ces futaies et la réponse aux attentes du public sur une gestion en futaie irrégulière. Il serait alors à craindre un réveil tardif mais réactif sur les limites d'une telle option, et la décrédibilisation de tout discours institutionnel sur la futaie irrégulière ;
- si la sylviculture en futaie irrégulière, si longtemps écartée pour les forêts d'Île-de-France, est désormais actée comme une option privilégiée, notamment du fait de la volonté d'écouter les riverains et usagers, pourquoi ne serait-elle pas reconnue également comme une option légitime dans d'autres zones, notamment celles où les contestations sont vives ? Quel est donc le cahier des charges permettant de conclure à la légitimité d'une gestion en futaie irrégulière dans la palette des options de l'aménagiste des forêts publiques ?

Un focus sur les propriétaires forestiers

Rappelons la maxime d'un grand ancien de la FAO, Jack Westoby⁸ : "*La foresterie n'est pas d'abord une affaire d'arbres, c'est une affaire d'hommes*". Beaucoup de ce qui est dit dans le présent colloque repose sur cette vérité.

Les propriétaires forestiers ne sont pas en dehors de la société ; leurs opinions évoluent avec elle, mais de manière un peu décalée, car leur vision de la forêt n'est pas indépendante de leur enracinement dans un territoire particulier, dans un héritage, dans un donné forestier, et reflète aussi les grands choix auxquels ils sont confrontés de manière concrète, et pas seulement au niveau des principes. Une enquête du CREDOC en 2009 a montré que les propriétaires forestiers français étaient alors 48 % à se déclarer très concernés par les questions environnementales (contre 36 % des Français), en plus des 47 % qui se disent seulement plutôt concernés.

Je suis par ailleurs frappé par une réalité mise en évidence par l'enquête CREDOC de 2011 : deux tiers des propriétaires de plus de 4 ha (59 % pour les propriétaires de 25 à 99 ha, et 39 % pour les propriétaires de plus de 100 ha) s'en remettent à la nature pour reconstituer les peuplements après coupe, loin des logiques sylvicoles et économiques promues au sein du modèle dominant de la futaie régulière. Je trouve également remarquable que, selon l'enquête du SCEES de 2012, la préservation de la biodiversité est l'un des deux intérêts prioritaires de 9 % des propriétaires forestiers de plus de 4 ha.

Il faut aussi garder en mémoire que les propriétaires forestiers sont nettement plus âgés que la moyenne des Français : 42 % ont plus de 65 ans, contre 23 % dans la population française. Au début des années 2010, l'âge moyen des défunts était de 77 ans, et l'âge moyen des héritiers de 52 ans. En 2060, l'espérance de vie à la naissance des hommes augmenterait de 8,2 ans et celle des femmes de 6,6 ans. Il est raisonnable de penser qu'on deviendra propriétaire forestier plus tard et qu'on le restera plus longtemps. Selon le scénario central de l'INSEE (2010), le nombre des personnes de 75 ans et plus passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060, et celle des 85 ans et plus de 1,3 à 5,4 millions. Même s'il ne faut pas sous-estimer les progrès de la médecine, ni la forme physique et psychologique de ces « nouvelles personnes âgées », il est raisonnable de penser que le regard sur la forêt, la disponibilité et les ambitions en termes d'investissement et de gestion pourraient évoluer avec ce vieillissement moyen, sans même évoquer les conséquences éventuelles sur la gestion forestière du financement familial de la dépendance.

L'âge moyen des propriétaires est également susceptible d'interférer avec les réponses à la question majeure de l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique. Celui-ci nous introduit dans une logique de gestion du risque, avec, de plus, une grande difficulté à cerner la probabilité de l'aléa. Gérer un risque suppose savoir pour soi-même (et pour la société) ce qu'il est acceptable de miser, en fonction des gains espérés, mais aussi des pertes considérées comme acceptables. L'âge n'est généralement pas un facteur qui incline à la prise de risque, et plaiderait plutôt pour des stratégies où le gain escompté est sans doute potentiellement moindre, mais où le risque de perte est également moindre.

8 Jack Westoby (1913-1988), économiste forestier, directeur du service de la coordination des programmes et des opérations au département des forêts de la FAO, jusqu'en 1974), s'exprimant en 1967.

La résurgence du débat sur la multifonctionnalité

Bien qu'il reste un fondement du discours public de la politique forestière officielle, le concept de multifonctionnalité des forêts, tel qu'il s'est imposé dans les années 1990-2000, n'est actuellement plus un objet de consensus (si tant est qu'il l'ait jamais été) parmi les partenaires du secteur de la forêt et du bois, notamment en France. En témoignent, au cours des dernières années, les doutes, questions, critiques et attaques en tous genres venant essentiellement de la filière économique de mobilisation et de transformation du bois, ainsi que les deux débats « intellectuels » relancés, et pas seulement en France, sur :

- le niveau géographique pertinent pour parler de multifonctionnalité : la parcelle ? l'unité de gestion ? le massif forestier (dans toute sa polysémie) ? la région administrative au travers de son Programme régional forêt bois (PRFB) ? la zone biogéographique ? autre chose ?
- la spécialisation des territoires, comme réponse aux problèmes de compétitivité internationale, option qui met en avant la théorie de l'avantage concurrentiel, la chaîne des valeurs et les rendements d'échelle dans une économie globalisée, et récuse toute dispersion des efforts dans un contexte où les moyens publics et l'énergie mobilisable pour des projets sont limités.

Concernant le premier point, la politique forestière française n'est pas au clair, et le manifeste par les évolutions récentes de son approche. La loi de 2001 avait introduit dans le code forestier la définition européenne de la gestion durable (incluant une référence explicite aux diverses fonctions), en faisant un lien avec une « échelle spatiale » identifiée comme pertinente pour cette gestion durable et multifonctionnelle, en l'occurrence l'unité de gestion, par le canal des documents de gestion et plus largement du système des garanties de gestion durable. En 2012, cette définition et ce lien ont été supprimés, ainsi que la seule mention du mot « multifonctionnalité » dans le code forestier. Mais en 2014, la loi a réintroduit dans le code une référence explicite à la gestion durable et multifonctionnelle en lien avec une échelle spatiale, mais cette fois au niveau du massif forestier : « *Il [le programme régional de la forêt et du bois] fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés.* » La référence à la gestion durable et multifonctionnelle se situe désormais dans une logique d'orientations générales de planification et de priorisation des objectifs à l'échelle des (grands ?) massifs forestiers, sans conséquence évidente à ce jour pour les unités de gestion. Il reste encore à observer les effets pratiques de cette nouvelle approche, au fur et à mesure de l'adoption progressive des PRFB.

Je n'ai pas le temps de développer les raisons qui me font considérer que la revendication d'une spécialisation planifiée des territoires forestiers nous emmène dans une impasse⁹. Mais je suis notamment particulièrement préoccupé par certaines revendications de spécialisation des territoires qui semblent en fait manifester à la fois :

- un refus de prendre en considération les externalités négatives liées à certains modes de production, de récolte et d'approvisionnement des unités de transformation du bois ;
- une aspiration à un statut d'exception du secteur forêt-bois qui serait dégagé des règles ordinaires.

Je comprends sans peine les préoccupations légitimes de compétitivité internationale que traduisent implicitement ces positions, notamment dans un contexte « environnemental » où les pays nordiques bénéficient d'un avantage comparatif (structuration foncière plus favorable, biodiversité moindre (au moins au plan numérique), sols moins fragiles, faible densité démographique dans les zones

9 Voir : La multifonctionnalité des forêts, entre discours et pratiques : illusion ou réalité à assumer ?, reprise par la Revue Forestière Française (RFF) d'une conférence publique donnée à Nancy le 28 mai 2015, n°4, 2015, pp 293-319

d'exploitation forestière,...). Mais la promotion d'une spécialisation a priori des territoires forestiers, au moins dans le contexte ouest-européen, me semble être une pure chimère¹⁰, et faire perdre du temps dans la recherche d'options améliorant une situation actuelle qui n'est clairement pas optimale.

Quoi qu'il en soit, pour parler de gestion durable et multifonctionnelle, il me semble au minimum indispensable de démontrer sa cohérence de gestionnaire forestier ou de planificateur forestier dans cinq domaines :

- **sauvegarder la structure et la fertilité des sols** : les sols sont le premier capital naturel ; ils sont également une formidable usine à biodiversité, avec l'enjeu majeur de l'horizon organique. Les sols sont affectés par la préparation avant plantation, par le passage des engins lourds (risques de tassement ou de déstructuration), et parfois par l'exportation des écorces, mais aussi par les retombées atmosphériques acidifiantes ou eutrophisantes, heureusement en réduction ;
- **garder des noyaux de biodiversité « naturelle », notamment autour de bouquets d'arbres matures, sénescents ou dépérissants du fait de l'âge** : la sylviculture a comme premier impact, souvent oublié, de raréfier considérablement les espaces où peut s'exprimer la dernière phase du cycle de vie des écosystèmes forestiers, avec les phases de sur-maturité, de sénescence, de mort et de décomposition, contre-sélectionnant ainsi de nombreuses espèces. Par ailleurs des zones de biodiversité naturelle sont utiles pour favoriser certains équilibres hôtes-parasites dont bénéficie la vitalité des forêts, y compris les plantations ;
- **créer ou protéger une ripisylve le plus proche possible de la naturalité le long des cours d'eau** : il s'agit de prendre en compte un double enjeu, d'une part la préservation des continuités écologiques en forêt, d'autre part de la protection des cours d'eau contre les effets négatifs de certaines opérations sylvicoles, soit au moment de la création du peuplement, soit au niveau des coupes rases ;
- **conserver et entretenir les milieux ouverts et les zones humides présents en forêt, et ne pas détériorer (par les plantations ou les infrastructures) certains continuums ouverts et fragiles (pelouses sèches, prairies humides...) et les cours d'eau** : il s'agit de la traduction opérationnelle de la dernière partie de la définition européenne de la gestion durable (et multifonctionnelle) des forêts, introduite en 2001 dans le Code forestier, et retirée en 2012, mais qui engage toujours la France signataire ;
- **limiter, autant que faire se peut, la taille unitaire des coupes rases** : les impacts des coupes rases sont bien connus, mais la sensibilité particulière de l'opinion publique s'explique aussi parce qu'il s'agit d'un problème social de perception paysagère. Certes l'intensité des problèmes « biologiques et pédologiques » varie selon les cas, tout comme

10 Là où des options de type Pro Silva pourraient être un début de réponse aux spécificités du contexte ouest-européen, y compris pour rallier l'opinion publique à l'enjeu économique d'une filière forêt-bois dynamique, je ne peux m'empêcher de penser à un échange oral avec un ancien fonctionnaire européen, désormais retraité, qui m'a rappelé comment les pays nordiques, et notamment la Suède, ont réussi à bloquer toutes les initiatives de la Commission européenne pour analyser et promouvoir ce que des modèles sylvicoles de sylviculture à couvert continu pourraient apporter à la valorisation économique en même temps qu'à la protection de la biodiversité de la forêt en Europe.

l'enjeu paysager¹¹, mais la sensibilité sur ce point est vive dans tous les pays européens, ayant conduit de nombreux pays à légiférer, ce qui n'est pas le cas en France.

Mais répondre pour son propre compte, à l'échelle de « son » unité de gestion, à ce cahier des charges minimal, n'est malheureusement pas suffisant pour affirmer qu'il y a bien une gestion durable et multifonctionnelle des forêts dans « son » massif forestier, dans « sa » région administrative ou en France. Les choix sylvicoles du forestier sont en effet nécessairement des compromis à l'échelle de « son » unité de gestion, mais ils ont du sens (et notamment des effets positifs ou négatifs) bien au-delà de cette unité de gestion. La gestion multifonctionnelle demande avant tout d'identifier ces effets et de savoir argumenter les choix retenus, sans a priori et en accordant de l'importance à tout ce qui contribue à pénaliser l'expression d'une fonction à l'échelle spatiale qui lui est propre.

Ces effets, tout particulièrement en matière d'eau ou de biodiversité, ne peuvent par ailleurs pas être analysés isolément, unité de gestion par unité de gestion. D'une part, l'unité territoriale à laquelle ils doivent être analysés leur est spécifique et n'a, *a priori*, aucune raison de coïncider avec l'unité foncière ou l'espace économique qui sont à l'origine des décisions qui causent ces effets. D'autre part, ils entrent dans une logique d'effets cumulatifs susceptibles de conduire à un effet notable (au sens de la directive européenne de 1985 sur les études d'impacts), dont aucun acteur forestier ne se sent individuellement responsable, mais dont à coup sûr la politique forestière pourrait être tenue pour responsable. L'effet dépend donc, notamment, de ce qui se passe ou ne se passe pas autour de l'unité de gestion, dans une logique de solidarité environnementale, économique et sociale de fait. D'où l'enjeu des projets forestiers territoriaux, de la présence d'animateurs sur le terrain, des approches communes et partagées, ...

Les circuits courts

Les circuits courts sont parés d'avantages, car ils sont sensés :

- préserver l'environnement en réduisant les transports, et donc l'empreinte écologique globale du produit, dès lors que les conditions de production n'annihilent pas cet avantage a priori ;
- soutenir l'économie locale, y compris dans sa dimension « emplois » ;
- permettre de faire des économies, en bénéficiant d'un prix avantageux lié à la proximité géographique du producteur ;
- donner le sentiment au consommateur de pouvoir agir à son niveau sur l'économie, ce qui est de plus en plus important pour beaucoup, dans le contexte de la mondialisation des échanges.

Cette logique des circuits courts séduit beaucoup dans les secteurs agricoles et forestiers. On trouve facilement sur internet des sites consacrés à la forêt et au bois, qui mettent en avant cet argument et présentent des exemples réussis, en fait surtout dans le domaine du bois-énergie. J'ai même découvert l'existence d'une AMAP¹² « Bois bûche » qui réunit producteurs et consommateurs et leur propose une solidarité économique, sociale et écologique.

11 Écologiquement parlant, le paysage est sans doute la « nouvelle frontière » des forestiers, comme le laissent penser les enjeux liés à la diversité biologique, aux connectivités écologiques et au changement climatique : cf. Forêts, perceptions et gouvernance : libres propos d'un braconnier, communication sollicitée au colloque du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais du 23 novembre 2011, Actes du colloque (repris par la RIFF, n°4, 2012 et par la Lettre de Pro Silva)

12 Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Pourtant, au-delà de ces avantages et de la possibilité de profiter de ces arguments pour valoriser une production locale, il semble nécessaire de prendre conscience des limites sociologiques de la promotion des circuits courts. Selon l'enquête du commissariat général au développement durable (CGDD) sur les opinions et pratiques environnementales des Français de 2014, la notion de consommation responsable renvoie désormais avant tout à l'idée de n'acheter que le nécessaire tout en évitant le gaspillage (43 %), alors que la logique de proximité qui consiste à acheter des produits fabriqués localement pour limiter les transports de marchandises et favoriser l'emploi local régresse (36 %) par rapport aux enquêtes précédentes (tout en restant à un niveau très significatif). Par ailleurs il faut bien constater que le respect de l'environnement (7 %), la robustesse des produits (7 %) et leur caractère « équitable » (1 %) apparaissent comme des dimensions moins valorisées de la consommation responsable pour les Français.

Le mouvement Pro Silva, compte tenu du besoin qu'il peut avoir de micro-niches de marché, compte tenu de la diversité des essences dans un lot et des grands diamètres produits, peut légitimement avoir une sensibilité plus grande aux avantages des circuits courts. Mais par lui-même, il n'est pas en situation fondamentalement différente de celle des autres sylvicultures au regard des attentes des consommateurs. Il a probablement plus besoin des circuits courts que les circuits courts n'ont besoin de Pro Silva.

Les réponses proposées par le mouvement Pro Silva

Préalablement je souhaite rappeler quelques-uns des présupposés de ma réflexion :

- de même qu'il n'y a pas « un » itinéraire technique Pro Silva, ni d'ailleurs un monopole de certains attributs comme le rappelle Jean-Philippe Schütz, il n'existe pas non plus « une » sylviculture à laquelle il serait légitime d'opposer en bloc le mouvement Pro Silva : quand la réponse de Pro Silva aux attentes de la société peut être considérée comme convaincante, cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas identifier d'autres réponses convaincantes ;
- il existe en Europe un ou plusieurs continuum d'options ou principes sylvicoles, mais aussi dans la mise en œuvre de ces options et principes, ce qui ne rend pour autant pas illégitime de fixer la limite de ce qui peut être considéré comme acceptable, ou même souhaitable au regard d'une grille d'analyse qu'il faut alors expliciter ;
- ma présente grille d'analyse privilégie clairement l'acceptabilité sociale, dès lors que les modalités de réponse aux attentes sociales ne reposent pas sur des fondements scientifiquement ou économiquement erronés, et assument ouvertement les questions qui ne peuvent être considérées comme parfaitement résolues.

Dans ce cadre, au regard de tout ce qui a été présenté précédemment, et avec les limites inhérentes à la possibilité que d'autres options sylvicoles puissent réussir à convaincre localement sur des fondements différents, le mouvement Pro Silva me semble pouvoir envisager très sereinement son avenir au regard des attentes suivantes de la société :

- le paysage et l'absence d'évolution brutale de celui-ci ;
- une résilience des écosystèmes et du système de gestion, a priori plus grande au regard des événements climatiques extrêmes ;

- la préservation de la biodiversité strictement inféodée à la forêt, ce qui ne concerne qu'environ le quart des espèces rencontrées en forêt¹³ ;
- la protection de la ressource en eau, du fait notamment de l'absence de coupes rases ;
- la forêt comme « représentation de la nature », loin du modèle répulsif du champ de maïs, avec une diversité d'essences et d'âges ;
- la conciliation de l'écologie et de l'économie, comprise intuitivement par le public ;
- la préservation sans « à-coups » du capital carbone des sols et du processus de pédogénèse, en l'absence de perturbations majeures¹⁴.

Le mouvement Pro Silva reste interpellé, comme d'autres approches sylvicoles mais selon des modalités un peu différentes qui lui donnent un avantage compétitif de départ, sur les points suivants :

- les effets de la mécanisation de l'exploitation forestière sur les sols ;
- la préservation de la biodiversité liée aux derniers stades de maturité et de sénescence (y compris le bois mort, debout ou à terre) ;
- la préservation de la biodiversité liée aux milieux ouverts et aux zones humides en forêt.

Enfin, plus encore que les autres approches sylvicoles, le mouvement Pro Silva est affecté par l'équilibre forêt-gibier concernant les cervidés, et maintenant également les sangliers. Il s'agit d'un talon d'Achille qui met en évidence les incohérences internes aux priorités que se donne une opinion publique qui attache un haut degré de priorité à la biodiversité et perçoit très positivement des orientations sylvicoles telles que Pro Silva, mais n'identifie pas l'enjeu des dégâts causés par le grand gibier en forêt. Dans ce contexte, il y a peut-être une petite marge de manœuvre, dans le sens d'une amélioration, à déplacer l'accent mis actuellement par les forestiers sur la régénération vers la biodiversité et l'évolution de la composition floristique d'une forêt en fonction de la pression de cervidés, tout en étant bien conscient par ailleurs de la dimension émotionnelle d'une régulation de ces populations¹⁵. Mais il serait probablement nécessaire de donner beaucoup plus de place dans le débat aux enjeux de santé publique, actuellement perçus de manière aiguë : risques sanitaires liés à la maladie de Lyme (cf. le réservoir de tiques que représentent les cervidés) et les accidents de circulation causés par le grand gibier.

Je terminerai cette intervention en donnant trois raisons supplémentaires qui me rendent sympathique le mouvement Pro Silva, et qui sont, de mon point de vue, des atouts pour un avenir serein, notamment au regard de l'acceptabilité sociale de la foresterie :

13 La comparaison entre futaie irrégulière et futaie irrégulière, du point de vue des effets sur la biodiversité à différentes échelles d'analyse, n'est pas simple, et beaucoup des quelques études disponibles sur ce sujet n'arrivent pas à conclure, comme le rappelle Johan Paillet (IRSTEA). En extrapolant les analyses sur les oiseaux en forêt, faites notamment par le Pr Frochot, il semble néanmoins raisonnable de faire le pari que le maintien permanent à petite échelle de l'ambiance forestière d'un peuplement structuré facilite la pérennité des espèces strictement inféodées à la forêt, tout particulièrement de celles dont la capacité de dispersion est réduite et qui sont les plus menacées. Il reste bien évidemment à prendre en compte l'effet de la surface ainsi gérée (une parcelle, quelques parcelles, tout un massif de grande taille, ...), ainsi que le caractère ou non de forêt ancienne qui conditionne la présence de certaines espèces (indépendamment du mode de gestion et de l'état actuel du peuplement en matière d'âge(s) des arbres). L'analyse concernant la biodiversité relative aux espèces généralistes ou aux espèces « opportunistes » qui trouvent actuellement avantage à passer en forêt tout ou partie de leur cycle, est certainement plus complexe, compte tenu notamment de la variété des paysages intra-forestiers liés à la sylviculture en futaie régulière.

14 Sous réserve bien entendu d'une gestion satisfaisante de la mécanisation de la phase de récolte.

15 Voir : Aldo Leopold, forestier américain : une histoire de forêts, de cervidés et de loups, Revue Forestière Française n°6, 1999, pp 659-670 (article également publié la revue Silva Belgica et par la revue Le Saint-Hubert)

- c'est un des rares endroits dans l'univers forestier français à avoir revendiqué très tôt la volonté de façonner « *un paysage agréable, un espace favorable au délassement et au ressourcement physique, psychique et culturel de l'homme de plus en plus urbain* » (formulation de Brice de Türckheim), en assumant ouvertement une dimension esthétique et culturelle de la foresterie, qu'habituellement les forestiers essaient de cacher tout au fond d'eux-mêmes, peinant ou répugnant à en parler, personnellement ou institutionnellement ;
- de manière consubstantielle au mouvement Pro Silva, il y a une capacité à écouter et à faire partager tout ce que peuvent apporter aux débats forestiers la recherche en écologie forestière, mais aussi les mouvements d'idées et les expérimentations de terrain un peu partout en Europe, en ouvrant ainsi les débats franco-français aux vents européens ;
- quand Jean-Philippe Schütz tente de définir les fondamentaux de la gestion en sylviculture à renouvellement continu comme « *une conception idéale holistique de gestion de la forêt* », cela me fait un peu peur dans un premier temps. Mais en prenant le temps de réfléchir à tout ce qu'il met derrière les processus d'automation biologique¹⁶ auxquels il se réfère souvent, je pense que cette approche « holistique » des écosystèmes complexes, avec leurs interactions et rétro-actions, intégrant l'intervention de gestion, est un vraiment un atout. Et mon expérience personnelle m'a fait découvrir que, paradoxalement, quand on l'assume ouvertement, le grand public comprend intuitivement mieux la complexité des milieux naturels, et la volonté d'en tenir le plus grand compte lors des interventions de l'homme, que beaucoup de décideurs un peu désarçonnés par la forêt et qui aspirent souvent à fonder leurs actions sur quelques idées simples.

* * *

16 Processus de régulation biologique aboutissant à la différenciation des statuts sociaux des arbres et devant permettre de limiter les travaux sylvicoles en forêt, in "Vocabulaire forestier: écologie, gestion et conservation des espaces boisés", par Yves Bastien et Christian Gauberville. Cette terminologie est notamment employée par Jean-Philippe Schütz et R.A.A. Oldeman